



A l'attention de tous les membres de la communauté éducative :

Priorités nationales pour la rentrée données par le Ministère de l'Education Nationale :  
Protection des élèves  
Retour à l'école de tous les enfants.

## **PROTOCOLE SANITAIRE ET ORGANISATION**

ÉLABORATION CONJOINTE ECOLE PUBLIQUE ET LA MAIRIE DE CABOURG

### **Instructions communes pour tous les élèves de l'école primaire** **(écoles maternelle et élémentaire)**

**-Gestes « barrière »** : Ils doivent être appliqués par tous et par tout le monde dans et autour de l'école.

**Port du masque** obligatoire pour tous les personnels et pour toute la communauté éducative : à l'intérieur et aux abords de l'école. L'interdiction de fumer devant les entrées de l'école est décrétée par un arrêté municipal.

**Les brassages de groupes** (élèves, parents), les regroupements et croisements importants doivent être limités. Pour le moment, à l'EPPU de Cabourg, les arrivées et départs de l'école se font donc de manière échelonnée selon l'organisation du tableau ci-dessous.

La limitation du brassage d'élèves dans les **transports scolaires** n'est plus obligatoire.

La mise à disposition d'**objets partagés** par les élèves d'une classe ou d'un groupe est permise dans les espaces clos et ouverts.

#### **Distanciation :**

-Dans les espaces intérieurs, elle n'est plus obligatoire matériellement impossible. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, un mètre étant recommandé à l'élémentaire. Tous les espaces de l'établissement peuvent donc être utilisés.

-Dans les espaces extérieurs, la distanciation ne s'applique pas entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'accès aux espaces collectifs extérieurs est autorisé.

Les récréations regroupent deux à trois classes dans des sections séparées.

#### **Hygiène :**

-Une grande vigilance est apportée à la **désinfection de l'école et au nettoyage quotidien des locaux**.

**-Le lavage des mains reste essentiel**. Les mains sont lavées à l'eau avec du savon pendant 30 secondes.

Le séchage s'effectue avec une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains doit être effectué à minima : à l'arrivée dans l'école ; avant et après chaque repas ; après les récréations ; après chaque passage aux toilettes ; le soir à la sortie ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des enseignements.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par un accompagnement adapté.

**Elèves de maternelle (PS-MS-GS) :**

Aucune règle de **distanciation** ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, cantine, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Le port de **masque** est à proscrire pour tous les élèves de maternelle.

Le **lavage des mains** s'effectue avec de l'eau et du savon.

Les entrées et les sorties s'effectuent aux horaires habituels par les petits jardins.

**Elèves d'élémentaire**

**(CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et dispositif ULIS) :**

Au sein d'une même classe, il est recommandé une **distanciation** physique d'au moins un mètre dans les espaces clos entre l'enseignant et les élèves, ainsi qu'entre les élèves.

**L'arrivée et la sortie** des élèves a lieu de manière échelonnée à un portail.

L'enseignant en charge de la classe effectue les entrées et les sorties.

Le port du **masque** n'est pas recommandé pour les élèves de moins de 11 ans.

Mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Toutefois, il appartient aux parents qui le souhaitent de fournir des masques à leurs enfants. Les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection dans la classe et lors des déplacements si la distanciation d'un mètre est impossible.

Si le **lavage des mains** ne peut systématiquement s'effectuer avec de l'eau et du savon pour tous les groupes, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

**Les parents d'élèves**

Les parents sont informés des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. L'école remercie par avance les parents de l'informer au plus vite.

Les parents sont informés de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre.

Les parents fournissent les mouchoirs en papier jetables et les masques pour les élèves âgés de plus de 11 ans.

En raison des horaires décalés évitant le brassage des classes, il est demandé aux parents d'être très ponctuels, de respecter les distances et gestes barrière (port du masque, pas de rassemblement aux abords de l'école et éviter de demander d'entrer à l'intérieur l'école sur le temps scolaire sauf si raison urgente.

L'école remercie par avance les parents pour leur compréhension et leur coopération dans ce contexte sanitaire particulier.

**Personnels de l'Education Nationale.**

**Personnels municipaux.**

**Intervenants extérieurs.**

**Accompagnateurs des sorties scolaires**

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes à l'intérieur et aux abords de l'école.

Ils s'engagent à respecter les instructions et les gestes barrière. Ils s'engagent à ne pas venir à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque.

## Hygiène et sécurité

### Environnement et locaux scolaires

Une grande attention est apportée à la **désinfection de l'école et au nettoyage quotidien des locaux**. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

#### Au moins une fois par jour :

- Nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) pour la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels, dans les salles ateliers et autres espaces communs - nettoyage des poignées de portes.
- Nettoyage des sanitaires aussi souvent que possible.

Tous les locaux occupés pendant la journée sont **aérés** le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. L'aération de tous les locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes si possible. Elle a lieu au minimum toutes les 3 heures.

### Restauration scolaire

Elle est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

-Elève de maternelle : les déplacements et les regroupements des élèves sont organisés en évitant les brassages de groupes classes

-Elèves d'élémentaire : lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes.

### Accès aux locaux de l'école

-Pendant le temps scolaire, aucune personne étrangère au service n'est autorisée à entrer dans l'école sans l'accord de la directrice. Les parents des élèves bénéficiant de services extérieurs pendant le temps scolaire doivent remplir une demande d'autorisation régulière à remettre à l'enseignant de la classe qui informera la directrice.

Hors temps scolaire, l'accès à l'école est limité et placé sous l'autorité et la responsabilité de la Mairie.

### Partage du matériel et accès aux espaces communs

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est autorisée (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.).

➤ **Temps scolaire.**

➤ **Entrées et sorties des élèves bénéficiant des services périscolaires**

Contact : Régis Matuszak, responsable du service périscolaire : 06.74.28.19.02

Entrée matin avec bus : les élèves de la classe sont amenés par le personnel municipal dans cour

Portail et horaire indiqués dans tableau ci-dessous selon la classe

Sortie midi pour aller au restaurant scolaire : à la porte de la classe avec personnel municipal

Horaire indiqué dans tableau ci-dessous selon la classe

Entrée après-midi : les élèves de la classe sont amenés par le personnel municipal dans la cour

Portail et horaire indiqués dans tableau ci-dessous selon la classe

Sortie après-midi périscolaire & bus : porte de la classe avec personnel municipal

Horaire indiqué dans tableau ci-dessous selon la classe

Service	Horaires	Lieu	Contact
Entrée matin garderie	7H45 (début)	Service jeunesse	02.31.91.01.63
Sortie activité périscolaire	17h15	Grande et petite cours	Animateurs 02.31.91.01.63
Sortie garderie	18h30 (fin)	Service jeunesse	Animateurs 02.31.91.01.63

➤ **Temps scolaire.**

➤ **Entrées et sorties des élèves avec la famille**

Entrées et sorties assurées par l'enseignant de la classe : à la porte de la classe en maternelle et au portail (de la petite ou de la grande cour) en élémentaire

<u>Maternelle</u>	Entrée matin	Sortie midi	Entrée après-midi	Sortie après-midi
PS MS-GS1 MS-GS2	Horaire : 8H30-8H40 Lieu : petit jardin	Horaire : 11H40 Lieu : petit jardin	Horaire : 13H05-13H15 Lieu : portail entrée école	Horaire : 16H15 Lieu : petit jardin
<u>Elémentaire</u>	Entrée matin	Sortie midi	Entrée après-midi	Sortie après-midi
Dispositif ULIS	Horaire : 8h20-8h30 Entrée principale école	Horaire : 11H55 Entrée principale école	Horaire : 13H15-13H20 Entrée principale école	Horaire : 16H 00 Entrée principale école
CP-CE1	Horaire : 8H20-8H30 Portail : Grande cour	Horaire : 11H55 Portail : Grande cour	Horaire : 13H20-13H25 Portail : Grande cour	Horaire : 16H00 Portail : Grande cour
CE1-CE2	Horaire : 8H30-8H40 Portail : Grande cour	Horaire : 12H Portail : Grande cour	Horaire : 13H25-13H30 Portail : Grande cour	Horaire : 16H05 Portail : Grande cour
CE2-CM1	Horaire : 8H15-8H20 Portail : Petite cour	Horaire : 11H50 Portail : Petite cour	Horaire : 13H15-13H20 Portail : Petite cour	Horaire : 15H55 Portail : Petite cour
CM1-CM2	Horaire : 8H25-8H30 Portail : Petite cour	Horaire : 11H55 Portail : Petite cour	Horaire : 13H20-13H25 Portail : Petite cour	Horaire : 16H Portail : Petite cour
CM2	Horaire : 8H35-8H40 Portail : Petite cour	Horaire : 12H Portail : Petite cour	Horaire : 13H25-13H30 Portail : Petite cour	Horaire : 16H05 Portail : Petite cour

**Rappel : localisation pour entrées et sorties des classes de l'élémentaire :**

-Le portail « petite cour » est situé avenue Charles de Gaulle

-Le portail « grande cour » est situé place Jean Moulin, côté entrée principale de l'école

La mairie assure gratuitement le service de garderie le matin jusqu'au 21 septembre.

Si la situation familiale l'impose, l'accueil des fratries s'effectuera à l'heure d'arrivée 'le plus tôt 'des enfants.

Les fratries seront accueillies dans la cour à la convenance des parents qui ne peuvent attendre.

Fait à Cabourg, le 01/09/2020